



## Professeurs documentalistes un statut menacé

(suite de la page 6)

Parallèlement, une forme de redéploiement comparable à celui des agents STIL<sup>(3)</sup> voyait le jour : un/une ou des super-documentaliste(s) référents travaillant en mutualisation sur plusieurs établissements tandis que l'ouverture des CDI serait confiée à des aides ou surveillants documentalistes dédiés. Mention spéciale à l'académie d'Aix-Marseille qui a, pour la première fois cette année, signalé tous les postes proposés au mouvement comme "susceptible(s) d'être partagé(s) sur une autre établissement".

Muter ou disparaître, c'est le sens de l'appel que la FADBEN a lancé en mars dernier pour exiger l'inscription de l'enseignement info-documentaire dans un cadre institutionnel concret, la reconnaissance didactique et pédagogique des enseignant-es

documentalistes en la matière et leur maintien dans le corps des certifiés.

Quelles que soient les orientations prises par le nouveau gouvernement dans ce contexte, l'info-doc, les professeurs documentalistes et les CDI ne subsisteront pas sans prises de position claires et affirmées.

(1) La Fédération des Associations de Documentalistes et de Bibliothécaires de l'Éducation Nationale.

(2) Par exemple la gestion des ENT ou Espaces Numériques de Travail destinés à jouer un rôle central dans les stratégies d'auto-apprentissage des nouveaux LC (Learning Centers) ou 3C (Centres de Connaissance et de Culture), apparus récemment dans les lycées de type "Éclair".

(3) STIL : Support Technique Informatique en Lycée.

### **Motion de soutien adoptée le 25 mai par le congrès national de SUD éducation aux étudiant-es québécois-es**

Le gouvernement du Québec entend augmenter les frais de scolarité universitaire de 1625\$ sur cinq ans, ce qui amènerait le coût de l'année universitaire à environ 4000\$ (soit environ 3100 E). Les étudiant-e-s du Québec se sont progressivement mis en grève générale reconductible afin de lutter contre cette hausse, considérant qu'elle entrave dangereusement le droit à l'éducation. Le 22 mars dernier, il y avait environ 300 000 grévistes (sur un total de 400 000 étudiant-e-s). Le cortège de la manifestation de Montréal réunissait quant à lui 200 000 à 300 000 personnes. Le 22 mai, le 100ème jour de grève a été atteint.

Le gouvernement du premier ministre Jean Charest a refusé toute négociation avec les organisations étudiantes qui porterait sur la question de la hausse des frais de scolarité, allant jusqu'à exclure la CLASSE (Coalition Large de l'Association pour une Solidarité Syndicale Etudiante) des négociations. En outre, le 18 mai dernier, l'Assemblée Nationale du Québec a adopté la Loi spéciale 78 qui impose des limites drastiques au droit de manifester et entrave ainsi dangereusement la liberté d'expression des étudiants et de tous les citoyens québécois.

La lutte des étudiant-es québécois-es se trouve à la pointe d'un combat international pour soutenir le financement public de l'Éducation.

**Le Syndicat SUD éducation apporte son soutien plein et entier à la lutte des étudiant-es québécois-es contre la hausse des frais de scolarité, dénonce la loi spéciale 78 et s'associe à ceux qui entendent réfléchir à la possibilité d'opposer la désobéissance civile à cette loi qui va à l'encontre de libertés fondamentales.**